

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation David Vogel au nom Aurélien Demaurex et des Vert'libéraux - Faisons le Lac du Canton de Vaud Grand de Nouveau (25\_INT\_39)

### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Les temps changent et les moments bisounours des rencontres multilatérales bienveillantes où on écoutait poliment les propositions de ses alliés est derrière nous. Le monde appartient non seulement aux vrais gens qui se lèvent tôt - et vont travailler dur - mais également à ceux qui savent défendre avec force et conviction leurs intérêts. Or, il serait de bon ton que le Canton de Vaud s'adapte à cette nouvelle donne et montre sa Grandeur (avec un G majuscule, comme dans le C du Canton). Le chacun pour soi est le nouveau mot d'ordre et il serait dommage que nous soyons, comme pour le taux d'impôt, en queue de liste en comparaison intercantonale.*

*Dès lors, nous pensons qu'il est temps d'affirmer nos prétentions territoriales, justifiée par l'Histoire, l'Économie, la Géographie et le Bon Sens Vaudois. Parlons de manière franche et directe, sans tourner pendant des heures autour du pot de la courtoisie. Je pense qu'il serait juste d'affronter, diplomatiquement, dans un premier temps seulement, la France et les Cantons de Genève et du Valais sur une problématique centrale pour l'avenir de notre Canton : le nom du lac dont nous sommes les plus grands riverains. Si le Golf du Mexique n'existe - heureusement - plus depuis quelques semaines, il est temps que d'autres anomalies soient corrigées.*

*Sans lui avoir directement posé la question, nous pensons que le Lac (actuellement faussement appelé « Léman ») s'identifie comme vaudois depuis sa naissance. L'appeler Léman est un outrage à la logique et au sens de l'Histoire – qui va dans notre sens - et il est temps que la France, le Très Vieux Pays et le petit canton du bout du lac admettent que nos revendications s'imposent à eux comme l'Évidence. Dès lors, le bon sens veut que le Lac que nous contemplons depuis nos fenêtres doit être rebaptisé « Lake of Canton de Vaud ».*

*Dès lors, je sou mets au Conseil d'État les questions suivantes :*

- *Le Conseil d'État pense-t-il que le Lac prétendu « Léman » ne devrait pas être rebaptisé ?*
- *Le Conseil d'État préfère-t-il qu'on renomme le lac sous le nom de « Lake of Canton de Vaud » ou préfère-t-il l'appellation « Lac du Canton de Vaud » ?*
- *Le Conseil d'État pense-t-il qu'il atteindra ses buts uniquement par la diplomatie ou les menaces économiques ou militaires doivent-elle être envisagées ?*
- *Combien d'ETP doivent être consacrés à cette cause centrale pour l'avenir du Canton ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

L'interpellation soulève une question qui préoccupe les autorités depuis fort longtemps, depuis neuf siècles pour être précis. Peu d'entre-nous s'en souviennent, mais le plus grand bassin d'eau douce d'Europe occidentale a porté divers noms au fil des siècles, en fonction des époques et des peuples qui ont occupé ses rives.

La région dite « lémanique » constitue depuis le Paléolithique un carrefour de communication et un espace de frontière souvent disputé. La plus ancienne carte connue représentant ce plan d'eau désigne celui-ci sous le nom de « lac de Lausanne », comme nous le rappelle le directeur du Musée... du Léman.

Il s'agit de la table de Peutinger, une carte tracée sur parchemin à la fin du XII siècle sur laquelle figurent les villes principales de l'Empire romain. D'autres cartes historiques attestent de la coexistence de multiples appellations : lac Léman, lac de Genève, lac de Lausanne, lac de Thonon, lac de Vevey, lac de Morges ou encore lac d'Évian. Bien que les Genevois revendiquent aujourd'hui encore la dénomination « lac de Genève », il n'est pas inutile de relever, sans aucune malice, que c'est un Genevois, le Général Guillaume-Henri Dufour, qui a largement contribué à consacrer l'usage du terme « Léman », en publiant la première carte officielle de la Suisse entre 1845 et 1865.

A l'international, certains pays ont conservé leurs appellations. Si les français, espagnol, portugais et italien utilisent le terme « lac Léman », les allemands et les anglais s'obstinent à y préférer le terme « lac de Genève », respectivement « Genfersee » et « Lake of Geneva ». Sans doute n'ont-ils pas connaissance de cette appréciation de l'écrivain Jacques Chessex : « *Lac de Genève ! Ils sont fous. Et leur lac à eux, quel rire, un bout de rivière entre des pelouses* ». Quoi qu'il en soit, la diversité des appellations de ce lac illustre à la fois la richesse historique de la région et la pluralité des perceptions qui s'y rattachent. Dans le fond, le Conseil d'Etat ne voit pas d'objection à ce que l'appellation de « ce beau lac que le Genevois appelle avec orgueil le lac de Genève et que le Vaudois nomme avec amour le lac Léman », selon la citation anonyme parue en 1880 dans la regrettée Gazette de Lausanne, soit remise en question.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions de l'interpellation :

*Le Conseil d'Etat pense-t-il que le Lac prétendu « Léman » ne devrait pas être rebaptisé ?*

Rebaptiser le lac Léman n'est pas nécessairement une mauvaise idée pour assoir la notoriété du troisième canton du Pays. Le Conseil d'Etat pourrait aussi avancer une autre motivation. Celle évoquée en vain par nombre de grammairiens dénonçant le pléonasme généré par l'appellation lac Léman : « Léman », selon sa racine étymologique indo-européenne, signifiant « lac ».

Toutefois, le Conseil d'Etat est foncièrement convaincu les Vaudoises et les Vaudois demeurent attachés à cette dénomination. De plus, un tel changement impliquerait de rebaptiser le *Musée du Léman* en *Museum of the Lake of Canton de Vaud*. Cela impliquerait des frais de signalétique et de papeterie pour le Musée et sans doute aussi des charges indirectes malvenues et pour la Ville de Nyon et pour le Canton.

*Le Conseil d'Etat préfère-t-il qu'on renomme le lac sous le nom de « Lake of Canton de Vaud » ou préfère-t-il l'appellation « Lac du Canton de Vaud » ?*

Si Conseil d'Etat devait choisir entre ces deux dénominations, il pencherait pour l'appellation « Lac du Canton de Vaud ». Il estime que cette dénomination serait plus à même d'être acceptée, plus particulièrement par celles et ceux que les anglicismes désolent. Toutefois, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il appartiendrait aux Vaudoises et aux Vaudois, par la voie participative ou par les urnes, d'afficher leurs préférences.

*Le Conseil d'État pense-t-il qu'il atteindra ses buts uniquement par la diplomatie ou les menaces économiques ou militaires doivent-elle être envisagées ?*

Attaché aux vertus du dialogue et de la diplomatie, le Conseil d'Etat s'évertuerait à convaincre ses voisins du bien-fondé de sa démarche. En revanche, il considère que l'emploi de menaces économiques s'avérerait contre-productif pour ses propres échanges commerciaux / ou son attractivité économique / ou sa propre population comme le démontre l'actualité internationale. L'emploi de menaces militaires, lui, n'est pas totalement écarté.

*Combien d'ETP doivent être consacrés à cette cause centrale pour l'avenir du Canton ?*

Le Conseil d'Etat, sans aucunement vouloir minimiser la nature essentielle de cette cause pour l'avenir du Canton, est convaincu que son administration serait parfaitement capable, par des mesures de réaffectation des ressources existantes, de mener à bien ce projet. Il reconnaît cependant quelques faiblesses et défauts de crédibilité s'il fallait, finalement, actionner la menace militaire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 août 2025.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*